

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU LUNDI 18 novembre 2013 à 20 h 00**

---

**Présents** : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre, FILLET Nadège, BLANC Astrid

**Absent** : , ROCHE Jean-Maurice a donné pouvoir à Pierre-Louis FILLET, BATHIER David

**Secrétaire de séance** : Delphine GREVE et Michèle BONNARD

---

## 1. URBANISME

### ✓ Zonage de la carte communale

Pierre-Louis FILLET fait un compte rendu de la réunion du 12 novembre avec les services de l'Etat (PPA) concernant le zonage des terrains constructibles de la future carte communale.

Le zonage a reçu un avis globalement, favorable de la DDT de la Drôme, de l'INAO et de la Chambre d'Agriculture. Deux secteurs ont fait part de remarques : la Prette Sud et les Barons.

Concernant la Prette Sud, la DDT s'oppose au zonage proposé car ce secteur a été annulé par le tribunal administratif. Les élus décident de suivre l'avis de la Préfecture car la carte communale est un document d'urbanisme qui doit être co-approuvé par la commune et le Préfet.

Sur le secteur des Barons, la DDT pointe les limites de la carte communale pour maîtriser le développement d'un aussi grand secteur (potentiel de 6 maisons). Le Caue propose la mise en place d'un droit de préemption sur l'emprise de la voie. D'autre part, le classement de cette nouvelle zone U doit être suffisamment justifié par rapport aux déclassements de terrain et éviter les recours contre la carte communale. L'urbanisation du secteur des Barons se justifie car il permet de désenclaver le secteur de Ponson et il peut être à terme raccordé à la station d'épuration du village.

Le conseil propose d'étendre la zone constructible sur les Barons et la Madone pour compenser la zone de Prette Sud.

Une réunion publique de présentation du zonage sera organisée le jeudi 5 décembre à 20h.

### ✓ Echange de terrains autour de la Mairie

Jean-Louis Gontier propose un schéma d'intention d'échange de terrain au sud de la mairie avec deux propriétaires voisins. Un échange est envisagé avec M Sardin pour améliorer la sortie du garage communal. De même avec M. Berthuin pour élargir le trottoir et faciliter le passage des piétons entre la mairie et la Grange Marcon.

Les élus approuvent le schéma. Le projet sera présenté à M. Sardin et M. Berthuin.

## 2. VOIRIE

### ✓ Lotissement : réparation des caniveaux

Une partie des caniveaux du lotissement les Forilles doivent être repris et permettre de résoudre les problèmes découlement des eaux pluviales sur certaines parcelles. L'entreprise Blanc a fait un

devis d'un montant de 1 805.96 euros TTC. Le Conseil approuve le devis.

### **3. BATIMENTS COMMUNAUX**

#### **✓ Projet d'extension et de restructuration de la crèche**

Nadège Fillet fait un compte rendu de la réunion du 18 novembre avec Lisa Pasqualon, architecte et le CAUE représenté par Robert Pleyne. Il est rappelé que ces travaux seront l'occasion de mettre aux normes la crèche pour la fourniture des repas et des couches. Sans cette mise aux normes, la crèche ne touchera plus d'aide de la CAF. Le projet présenté est chiffré à environ 300 000 euros et occupe la mairie en plus de la crèche. Après discussion, il sera demandé à l'architecte de présenter de nouveaux plans sur une surface réduite et avec d'autres scénarios en terme d'implantations (préau, ...).

### **4. EAU-ASSAINISSEMENT**

#### **✓ Réhabilitation du filtre à sable de la STEP du village : délibération modificative du budget**

Le budget eau-assainissement doit être modifié pour tenir compte des travaux supplémentaires décidés lors du conseil du mois d'octobre pour la réparation du filtre à sable endommagé.

#### **✓ Alimentation en eau potable des Barons**

Suite à une visite sur site le 21 octobre, les élus présents ont choisi le scénario depuis le croisement de la route des Alberts à travers le champ Marcon pour alimenter en eau potable le futur secteur des Barons. Cette option permet de desservir plus de terrain constructible et de définir l'emprise de la future voie de desserte. Ces travaux seront inscrits au budget 2014.

#### **✓ Projet de station d'épuration à la Martelière : étude d'impact**

Les études de sol et un relevé topographique ont été réalisés. Le cabinet Merlin doit présenter le 25 novembre le chiffrage du projet (réseau d'assainissement, station d'épuration, reprise du réseau d'eau potable). Une étude d'impact doit être réalisée pour mesurer l'incidence de l'infiltration sur le milieu naturel. Les élus valideront le devis de réalisation de cette étude après la réunion de présentation du projet par le Cabinet Merlin. La décision est donc reportée au conseil municipal de décembre.

### **5. ECOLE**

#### **✓ Rythmes scolaires : proposition de nouveaux horaires et coût**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit appliquer la loi portant sur la réforme des rythmes scolaires même si son application pose un réel problème financier aux communes qui doivent supporter le coût des TAP (temps d'activités périscolaires). Cette période de TAP de 3 h par semaine

représente un coût annuel estimé à 2 600 euros. L'inspection d'académie a rappelé que le TAP pour des enfants de maternelle peut être un temps de sieste.

Il est décidé à l'unanimité d'appliquer la réforme à la rentrée 2014 et que le temps d'activité périscolaire (TAP) serait gratuit.

#### ✓ **Fonctionnement du RPI et convention cadre**

Nadège Fillet propose une convention pour définir les règles de fonctionnement du RPI de St Julien et St Martin en Vercors. Les élus approuvent la convention et la soumettent au conseil municipal de St Martin.

#### ✓ **Temps de travail de Myriam Audeyer**

Monsieur le Maire, suite à la demande de la commune de St Martin, informe qu'il serait nécessaire d'augmenter le temps de travail de Myriam Audeyer pendant le temps de la cantine, afin de lui permettre de ranger la salle après le départ des enfants, à 13 h 30. Un quart d'heure par jour serait suffisant, ce qui correspond à une heure hebdomadaire.

Ceci porterait son temps de travail annualisé de 13 h 71 à 14 h 47 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer un avenant au contrat, applicable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

## **6. DIVERS**

#### ✓ **Tarifs des secours sur pistes sur l'espace nordique d'Herbouilly**

Le Conseil Municipale décide d'adopter le principe du remboursement des frais engagés par la commune à l'occasion des secours en montagne apportés à des pratiquants d'activités sportives et de loisirs et fixe comme suit les tarifs pour la saison touristique d'hiver 2013-2014, sur les pistes balisées :

- > front de neige : **50 €**
- > zone rapprochée : **183 €**
- > zone éloignée : **315,50 €**
- > zone exceptionnelle : **635 €**

Pour les secours en dehors des pistes balisées, les coûts réels des moyens humains et matériels mis en œuvre viendront s'ajouter aux frais de déclenchement qui correspondent au tarif d'un secours en zone exceptionnelle. Soit :

> coût de revient de l'heure d'un pisteuse-secouriste : 54,50 €

> coût de revient de l'heure d'engins à chenilles : 213 €

✓ **Modification des statuts de la CCV / Compétence « communications numériques »**

Dans le but d'étendre le déploiement de la « fibre à la maison » pour tous les territoires, le syndicat Ardèche Drôme Numérique sollicite l'appui des intercommunalités pour bénéficier de leur aide technique et financière ; ce qui induit une modification statutaire du syndicat mixte, ainsi que des collectivités partenaires qui devront acquérir une nouvelle compétence.

Le conseil communautaire a accepté ce partenariat et a délibéré pour la modification de ses statuts correspondante. Le conseil municipal entérine cette modification des statuts de la CCV.

✓ **Date des vœux : 11 janvier à 18h.**

Le même jour à 20h, repas des conseillers municipaux.

✓ **Date des prochains conseils municipaux**

Les conseils municipaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 auront lieu le 20 janvier (débat d'orientation budgétaire) ; 24 février (vote du budget) et le 10 mars.

Il est rappelé qu'une cérémonie commémorative des événements de mars 1944 sera organisée à St Julien le 18 mars 2014 (70<sup>ème</sup> anniversaire).

## **7 QUESTIONS DIVERSES**

✓ **Amicale sportive : location du terrain de boules**

L'amicale Sportive interroge la Commune qui est désormais propriétaire du terrain de boule qui appartenait à Mme Marcon. Même si de nouvelles discussions doivent avoir lieu, il serait envisagé de consentir une occupation gracieuse moyennant la prise en charge de l'entretien par l'association (hormis la taille des arbres restant à la charge de la commune). Une convention sera à établir pour préciser les conditions d'occupation.

Suite à l'acquisition des terrains d'Yvonne Christophe et d'une partie de la succession Marcon par la Commune et en attendant leur aménagements, la Commune continuera à louer les terrains aux

agriculteurs exploitants. Le tarif de la location est à déterminer.

✓ **Chargée de mission environnement**

La nouvelle chargée de mission environnement de la CCV , Elodie Palermo rencontrera les élus le 25 novembre à 16 h en mairie.

✓ **Entretien du chemin de la Martelière**

Ce chemin est raviné. En attendant les travaux de la station d'épuration de la Martelière, une solution à minima sera mise en place en mettant des remblais.

- Le conseil municipal a donné son accord à la FNACA pour la pose d'une plaque commémorative de la guerre d'Algérie à côté du monument aux morts. Le président de la Fnaca sera contacté pour définir le contenu.
- Le 14 novembre, Mme Thiébaud du service France Domaine est venue à St Julien pour visiter le Café Brochier en vue d'une estimation du bâtiment et du fonds de commerce.
- Jean-Louis Gontier transmettra des devis de portants et de cimaises pour l'équipement de la salle des fêtes. Gilles Chazot a contacté des fournisseurs pour du matériel audio. (micro, enceintes, table de mixage)

Fin du conseil municipal à 23 h 50